



MAIRIE VINCELLES
72 Grande Rue
89290 VINCELLES
Tel. : 03.86.42.22.49

Groupe Scolaire de VINCELLES
Rue Saint Jean
89290 VINCELLES
Tel. : 03.86.94.00.68

DOSSIER D'INSCRIPTION

* Petites sections de Maternelle dans la limite des places disponibles et nouveaux arrivants.

Année scolaire 20.. / 20..

Nom de l'enfant :

Prénoms de l'enfant :

Date de naissance de l'enfant :

Sexe : Féminin Masculin

Dernière école fréquentée : Ville:

Inscription en classe de :

➤ Etape 1 : Inscription en mairie

Pour l'inscription en mairie :

Veillez remplir ce dossier et l'apporter aux horaires d'ouverture de la mairie.
AVEC :

- Votre livret de famille.
- Un justificatif de domicile de moins de 3 mois (quittance EDF, téléphone...)
- Un document attestant que l'enfant a reçu les vaccinations obligatoires pour son âge.
- Si vous êtes séparés ou divorcés : Copie du jugement de divorce ou de séparation fixant les modalités de garde de l'enfant et d'exercice de l'autorité parentale.

L'inscription de votre enfant à l'école n'a pas à être renouvelée tous les ans. Elle est reconduite de manière automatique à chaque rentrée.

Instruction obligatoire.

Vérifié le 14 août 2020 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)
L'instruction est obligatoire pour tous les enfants, français et étrangers, à partir de 3 ans et jusqu'à l'âge de 16 ans révolus. Les parents peuvent choisir de scolariser leur enfant dans un établissement scolaire (public ou privé) ou bien d'assurer eux-mêmes cette instruction.

INFORMATIONS A COMPLETER

	Responsable légal 1 (domicile de l'enfant) <input type="checkbox"/> père <input type="checkbox"/> mère <input type="checkbox"/> tuteur légal	Responsable légal 2 <input type="checkbox"/> père <input type="checkbox"/> mère <input type="checkbox"/> tuteur légal
Nom		
Prénom(s)		
Adresse		
Téléphone		
Adresse courriel	@	@
Situation familiale	<input type="checkbox"/> célibataire <input type="checkbox"/> marié (e) pacsé (e) <input type="checkbox"/> divorcé (e) séparé(e) <input type="checkbox"/> vie maritale <input type="checkbox"/> veuf, veuve	<input type="checkbox"/> célibataire <input type="checkbox"/> marié (e) pacsé (e) <input type="checkbox"/> divorcé (e) séparé(e) <input type="checkbox"/> vie maritale <input type="checkbox"/> veuf, veuve

Demande(nt) l'inscription de mon (notre) enfant

 né le.....à....., en classe de

Atteste(nt) sur l'honneur, l'exactitude des renseignements fournis et s'engage(nt) à prévenir la directrice et l'école fréquentée par mon enfant de tout changement éventuel (adresse, problème de santé, situation familiale...)

Reconnais(sent) avoir pris connaissance que les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à la gestion administrative et pédagogique des élèves. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à la mairie.

Fait à..... Le :/...../.....

Signatures du (des) représentant(s) légal(aux) :

Article 441-7 du Code pénal « est puni d'un an d'emprisonnement et de 15.000€ d'amende le fait: 1/ D'établir une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts, 2/ De falsifier une attestation ou un certificat originaire sincère, 3/ De faire usage d'une attestation ou d'un certificat inexact ou falsifié. Les peines sont portées à trois ans d'emprisonnement et à 45.000€ d'amende lorsque l'infraction est commise en vue de porter préjudice au trésor public ou au patrimoine d'autrui »

CERTIFICAT D'INSCRIPTION SCOLAIRE

PIÈCES FOURNIES :

- Livret de famille
- Attestation d'assurance responsabilité civile
- Carnet de santé (vaccinations)
- Certificat de radiation de l'ancienne école (**OBLIGATOIRE**)
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois (Quittance EDF ou avis d'imposition ou facture d'eau).

*** Si problème de santé, le **PROJET ACCUEIL INDIVIDUALISÉ (PAI)** doit être mis en place par la famille avec le médecin traitant et le directeur de l'école
PAI validé le : /...../..... (1 exemplaire à l'école et 1 exemplaire au centre d'accueil périscolaire).**

DÉCISION DE LA MAIRIE

- INSCRIPTION ACCEPTÉE
- INSCRIPTION REFUSÉE

Motif:.....
.....

DEMANDE VALIDÉE PAR :

M. le Maire, le :/...../.....
Tampon, nom et signature

La Directrice du groupe scolaire, le :.../... /....
Tampon, nom et signature

INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

« Les informations collectées par le biais de ce dossier sont destinées à la gestion des inscriptions aux services de la Mairie de Vincelles concernés par les éléments. Conformément à l'article 32 de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, Si vous avez une question concernant le traitement de vos données à caractère personnel, vous pouvez contacter la déléguée à la protection des données de la Communauté d'Agglomération à l'adresse dpo@auxerre.com ou un courrier au 6 bis Place du Maréchal Leclerc 89 000 Auxerre. Vous pouvez aussi introduire une réclamation auprès de la CNIL (<https://www.cnil.fr>).

Inscription périscolaire, dès réception des documents suivants complets :

(aucun enfant ne sera admis en accueil périscolaire sans inscription complète préalable)

- Dossier d'accueil périscolaire rempli pour tous les enfants inscrits à l'école (si accueil en urgence, dossier complet exigé)
- PROJET ACCUEIL INDIVIDUALISÉ validé par le directeur de l'école, le médecin et les responsables légaux de l'enfant, visé par MR LE MAIRE et archivé au CENTRE D'ACCUEIL PERISCOLAIRE.